

Art. 8. Het gerechtigde inrichtingshoofd of de gerechtigde inrichtende macht bedoeld in artikel 7 is ertoe verplicht elk niet opgebruikt bedrag aan de Franse Gemeenschap terug te storten alsook elke uitgave die niet overeenstemt met het register als bijlage of waarvoor de verantwoordingsstukken niet als geldig geacht worden of door een andere subsidie gedekt worden.

Art. 9. Niettegenstaande artikel 8 kan het inrichtingshoofd of de inrichtende macht dat/die één van de acties niet zou kunnen uitvoeren zoals goedgekeurd door de Nabijheidscommissie, een met redenen omklede aanvraag indienen om het niet opgebruikt bedrag een nieuwe bestemming te geven zodat de middelen die al aan één of meer acties toegewezen zijn zoals goedgekeurd, kunnen worden versterkt.

Art. 10. Dit besluit treedt in werking op 1 september 2005.

Art. 11. De Minister-Presidente, tot wier bevoegdheid het Leerplichtonderwijs behoort, wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 20 juli 2005.

Vanwege de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister-Presidente, belast met het Leerplichtonderwijs en het Onderwijs voor Sociale Promotie,
Mevr. M. ARENA

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2006 — 744

[2006/200324]

**22 DECEMBRE 2005. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
définissant les missions spécifiques et la contribution permanente spécifique
des Services communautaires de promotion de la santé pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française, tel que modifié et notamment les articles 9 et 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 1997 fixant la date d'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française, et certaines mesures de son exécution, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 1998 fixant les procédures d'agrément et de retrait d'agrément des Services communautaires et des Centres locaux de promotion de la santé et des missions du Centre de Recherche opérationnelle en Santé publique;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2004 approuvant le programme quinquennal de promotion de la santé 2004-2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 octobre 2005 fixant le plan communautaire opérationnel de promotion de la santé pour 2005-2006 au sein de la Communauté française;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 13 décembre 2005;

Vu la délibération du Gouvernement du 22 décembre 2005;

Considérant que l'article 10 du décret du 14 juillet 1997 prévoit que le Gouvernement définit les missions spécifiques et la contribution permanente spécifique confiées aux services communautaires dans le cadre du programme quinquennal et du plan communautaire opérationnel;

Considérant que la concertation avec les Services communautaires de promotion de la santé sur la répartition des missions leur incombant a abouti à un accord avec eux,

Arrête :

Article 1^{er}. Pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 décembre 2005, la répartition des missions et la contribution permanente spécifique des services communautaires de promotion de la santé est fixée en annexe 1^{re} du présent arrêté.

Art. 2. Pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 août 2010, la répartition des missions et la contribution permanente spécifique des services communautaires de promotion de la santé est fixée en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} septembre 2005.

Art. 4. La Ministre ayant la Santé dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 décembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

Annexe I^{re}

ULB-PROMES, UCL-RESO, APES-ULG, QUESTION SANTE

	ULB-PROMES	UCL-RESO	APES-ULG	QUESTION-SANTE
Recherche pour l'action	Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)	Documentation, recherche, formation	Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)	Méthodes de communication en promotion de la santé
	<p>Données utiles (DUTIL 1, SID-PROM)</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>définition d'indicateurs, identification des données disponibles & manquantes;</i> — gestion de banques de données (ex : ADOS); <p>Données utilisables (DUTIL2)</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>analyse secondaire de données (sources diverses);</i> <p>Données utilisées (DUTIL3)</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>analyse de données pour l'évaluation des politiques;</i> <p>Recueil d'information (ARI)</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>élaboration de techniques rapides de recueil de données</i> — <i>participation à des projets divers (définition de protocole, analyse de données poolées)</i> — <i>recherche appliquée : l'information de données (ex : CLFS, IMS, réseau SIDA)</i> <p>Définition de politique (POL)</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>implication des données pour la définition de politiques et programmes.</i> <p>Expertise (commission du CSPPS : des CLPs)</p> <p>Organisation de la concertation « recherche données psychosociales »</p>	<p>Documentation, recherche, formation</p> <p>Réalisation de dossiers thématiques techniques, de revues de littérature pour les intervenants, les services du gouvernement, etc... sur les besoins, pratiques, stratégies et thèmes de promotion de la santé. (6 dossiers annuels, sur demande, ou d'initiative).</p> <p>Création et mise à jour régulière d'une banque de données sur les besoins, attentes, demandes, en matière de santé et de promotion de la santé, chez les personnes âgées, particulièrement de milieu défavorisés : projet AINES SANTE</p> <p>Réalisation et diffusion de synthèses sur ces besoins, pour les intervenants et décideurs politiques.</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p> <p>Description et analyse des pratiques de proximité des acteurs de la Communauté française en matière de promotion de la santé et de médecine préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> — en relation avec une priorité commune définie annuellement par les 4 SCPS; — avec un accent particulier sur les pratiques d'évaluation, de formation ou de participation. <p>Construction et expérimentation d'outils (1 outil par an)</p> <ul style="list-style-type: none"> — en relation avec les pratiques ainsi décrites — en relation avec des formations actions <p>Participation à la concertation organisée par ULB-Promes</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p> <p>Soutien à la communication, vers les publics concernés, des conclusions de recherche utiles pour la pratique en promotion de la santé.</p> <p>Soutien à la recherche et à la mise en place de pratiques de communication favorisant la participation et l'action communautaire.</p> <p>Recueil et analyse de données au sein du groupe focalisés « grand public » (avis, représentations mentales, solutions proposées, etc.)</p> <p>Recueil et analyse de supports de communication « grand public » (besoins et problèmes de santé, aspirations).</p>
		Participation à la concertation organisée par ULB-Promes	Participation à la concertation organisée par ULB-Promes	Participation à la concertation organisée par ULB-Promes

H : Users/fixe/spps/tabscps.doc 28/2/00

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2005 définissant les missions spécifiques et la contribution permanente spécifique des services communautaires de promotion de la santé pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2010.

Bruxelles, le 22 décembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

Annexe II

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
<p>Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)</p>	<p>Documentation, recherche, formation</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>
<p>Activités de soutien logistique aux projets du Gouvernement :</p> <p>1. Relevé évolutif d'indicateurs nouveaux ou non en relation avec le PCO.</p> <p>2. Rédaction annuelle d'un tableau de bord relatif au PCO en vue de renforcer la lisibilité et l'utilisation récurrente des données produites.</p> <p>3. Mise en place d'une plate-forme interactive informatique d'information sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement de collaborations avec les principaux détenteurs et producteurs de données ; - gestion de la plate-forme dont la mise en ligne des documents concernant les thématiques du PCO puis du plan V et renvoi vers les sites partenaires ; - identification de données utiles manquantes et proposition de recueil. 	<p>Alimenter et mettre à jour les bases de données informatisées (BDD) et assurer su place et sur Internet</p> <p>1. Mettre à jour le répertoire d'organismes : « QUISANTE » (1068 réf. d'organismes actifs en Promo Santé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les 2 ans sur base d'un mailing complet du répertoire ; - en permanence sur base des modifications reçues et des nouvelles entrées. <p>2. Mettre à jour la base de données bibliographiques partagée « DOCTES » (38 000 références bibliographiques en promotion de la santé produites par le réseau « WebDoctes » - 7 centres partenaires en 2005) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encoder prioritairement les références orientées spécifiquement vers les priorités du PCO: approche par thématique, approche globale en PromoSanté ; 	<p>Appui et pilotage pour faciliter l'application du décret PSE par les équipes PSE (partim développement de la PS dans les établissements scolaires)</p> <p>1. Mettre en place en concertation des outils d'auto-évaluation et de suivi standardisés de l'application du décret :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un outil de bilan/d'évaluation qui d'année en année pourra refléter l'évolution dans les projets de service ; - un outil de bilan/d'évaluation qui d'année en année pourra marquer l'évolution dans l'implantation des projets d'école qui dépendent de chacun des centres PSE. <p><i>En collaboration avec les CLPS, les formateurs/accompagnateurs et la direction « Promotion de la Santé » de la DGS.</i></p> <p>2. Organiser la réponse aux besoins de formation/ d'accompagnement/ d'appui des équipes PSE, eu égard à l'application du décret PSE (partim</p>	<p>Activités de soutien aux associations et intervenants</p> <p>1. Répondre aux demandes d'aide méthodologique ou logistique adressées au Service communautaire (de 2000 à 2004 : +- 140/an).</p> <p>2. Organiser les ateliers pratiques de formation répondant aux besoins identifiés.</p> <p>3. Améliorer la présentation et la visibilité des productions des SCPS ; mettre en place une démarche de labellisation et de soutien mutuel des sites « Promotion de la Santé ».</p> <p>4. Améliorer l'accès aux informations utiles au PCO par une page web commune aux SPCS.</p>

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
<p>Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)</p>	<p>Documentation, recherche, formation</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>
<p>4. Rédaction d'un catalogue informatisé de navigation au sein de la plate-forme interactive informatique d'information sanitaire afin de renforcer l'accessibilité et la lisibilité des données et de minimiser les risques de mauvaise interprétation de ces données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un guide de recherche assistée sur les données existantes concernant le PCO, puis le plan V ; - vulgarisation et explication, si nécessaire, de ces données existantes (lecture assistée). 	<p>Documenter, rechercher, former</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer et corriger les données des partenaires du réseau WebDoctes. 3. Mettre à jour la base de données de concepts « LEXIQUE » (près de 800 concepts en PromoSanté). 4. Publier les 3 bases de données DOCTES-QUISANTE-LEXIQUE sur Internet. 5. Créer un accès rapide aux documents relatifs aux priorités du PCO - développer des accès en ligne spécifiques aux documents illustrant les 2 niveaux de priorité PCO dans la BDD DOCTES : approche thématique, approche globale en PS 	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p> <p>PS) ou à l'application des priorités du PCO en veillant à la couverture et à l'équité de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des outils de suivi de l'évolution des compétences et des pratiques professionnelles en lien avec le décret ; - tenir à jour un registre territorialisé des offres et des besoins de formations/accompagnement/appui (cadastre de l'adéquation offres - besoins) ; - assurer une concertation de base entre les équipes pratiquant les formations ou les accompagnements, aboutissant à un descriptif standardisé et territorialisé des offres de formation et d'appui, ainsi qu'à la mise en place de critères de qualité des formations ; - assurer un soutien spécifique, ciblé et limité dans le temps, aux équipes qui ne seraient reprises dans aucun dispositif de formation ou d'encadrement. <p><i>En collaboration avec les formateurs/accompagnateurs subventionnés par la Communauté française et avec les CLPS.</i></p>	<p>Activités prioritaires liées au PCO dont le soutien permanent au Conseil supérieur de Promotion de la santé, à l'administration ou à des programmes de promotion de la santé et de médecine préventive</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la permanence des activités de communication par divers médias : <ul style="list-style-type: none"> - site (sante.cfwb.be, vacc.info, dopage.be, lemamotest.be) ; - publications (Collection de la Direction générale de la Santé, Bulletin PSE, Journal du réseau des mandataires « Vers des politiques communales de santé », fax Santé Communes, fax du RAS) 2. Travail de soutien au programme de vaccination de la Communauté française. 3. Travail de soutien au Programme de dépistage du cancer du sein de la Communauté française. 4. Travail de soutien au projet pilote
<p>5. Contribution à l'évaluation de l'implémentation des priorités du PCO.</p>	<p>Documenter, rechercher, former</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>
<p>6. Construction de critères pour permettre l'évaluation de la qualité des données épidémiologiques et socio-comportementales.</p>	<p>Documenter, rechercher, former</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>
<p>Assurer un soutien logistique et méthodologique aux associations et organismes en PS, CLPS ...</p>	<p>Documenter, rechercher, former</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>
<p>1. Fournir une aide aux utilisateurs du centre de documentation et des BDD (gestion, mise à jour, accès, conseils...).</p>	<p>Documenter, rechercher, former</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)	Documentation, recherche, formation	Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)	Méthodes de communication en promotion de la santé
<p>Les activités prioritaires liées au Plan Communautaire Opérationnel, dont le soutien permanent au Conseil Supérieur de Promotion de la Santé, à l'Administration ou à des programmes de promotion de la santé et de médecine préventive</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participation à l'informatisation des données PSE et analyse de celles-ci. 2. Elaboration et réalisation de l'enquête internationale HSBC (Health Behaviour of School-aged Children, OMS, jusque septembre 2006 et analyse des données (2006-2007). 3. Elaboration et réalisation de l'enquête internationale ESPAD (The European School Survey Project on Alcohol & other Drugs, Council of Europe (Pompidou Group) et analyse des données (9/2006-12/2007). 4. Offre de soutien logistique (données) aux services PSE dans le cadre de la coordination mise en place 	<p>Documentaire, recherche, formation</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Assurer des formations documentaires aux professionnels et associations de PromoSanté. 3. Fournir une aide logistique et méthodologique aux professionnels, aux associations et aux centres partenaires 4. Héberger, gérer et publier en ligne des BDD des centres partenaires du réseau WebDOCTES (4 demandes d'hébergement en 2005). 5. Créer un « portail d'accès Internet » partagé entre SCPS pour augmenter la visibilité » et l'accès des informations relatives aux priorités du PCO. <p>Traiter et utiliser l'information scientifique disponible en promotion de la Santé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser des dossiers techniques de synthèse sur un problème ou une question d'actualité en Promotion de la Santé en vue de présenter rapidement un état de la question, scientifiquement fiable et utilisable 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Sur la base de ces diagnostics, fournir annuellement un rapport de bilan et des perspectives à la Commission PSE, au gouvernement et à ses services administratifs. <p>Appui et pilotage pour faciliter l'implantation des priorités thématiques du PCO dans les établissements scolaires (notamment tabac, alimentation, activité physique) via les équipes PSE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une analyse et une présentation commentée des démarches et outils disponibles pour les différentes priorités thématiques. Organiser la diffusion (en collaboration avec PIPSA et les centres de documentation des CLPS). 2. Créer sur cette base et sur base de la consultation des références internationales le cahier des charges d'un outil d'aide à l'action pour chacune des thématiques retenues et éventuellement pour différents 	<p>de dépistage du risque cardiovasculaire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Travail de soutien au CSPS et à la Commission « Campagnes radiodiffusées ». 6. Accompagnement permanent des programmes spécifiques (p.e. Sida, prévention du tabagisme) 7. Dans le cadre de la coordination mise en place par le SCPS APES, offre de soutien logistique (outils) aux services PSE. <p>Activités de soutien logistique aux projets du Gouvernement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien à la communication dans le cadre de la note de Politique de promotion des attitudes saine sur les plans alimentaire et physiques pour les enfants et adolescents de la Communauté française : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un site ; - mise en place d'une campagne médias. 2. Soutien à l'organisation de

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
<p>Service d'information en promotion éducation santé (SIPES) par le SPCS, l'APES.</p> <p>5. Utilisation optimale de recueils de données existants.</p> <p>6. Rédaction de fiches Sanomètres et techniques relatives aux données (en relation au PCO) et aux méthodologies de recueil disponibles en version téléchargeables sur le site de PROMES et diffusées vers les CLPS et SCPS et les acteurs concernés selon la thématique abordée.</p> <p>7. Accompagnement méthodologique analyse des données et rédaction des résultats relatifs au Programme d'informatisation des données « SIDSIDA » des centres de référence Sida de la Communauté française.</p> <p>8. Soutien méthodologique à l'Observatoire et aux concertations SIDA.</p> <p>9. Aide méthodologique au développement du Programme EUROTOX de recueil de données.</p> <p>10. Accompagnement des CLPS dans</p>	<p>Documentation, recherche, formation des intervenants de terrain) :</p> <p>directement par les professionnels et les intervenants de terrain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et préparer la/les questions à traiter, sur demande ou d'initiative ; - sélectionner et traiter informations et publications pertinentes ; -réaliser le dossier de synthèse ; -diffuser le dossier (envois et mise en ligne sur WEB) ; - fournir une aide méthodologique éventuelle (groupes de travail...). <p>Selon les cas, les dossiers sont réalisés sur demande, ou d'initiative, en fonction de l'actualité de santé publique ou de l'évolution, pressentie de la situation et des pratiques.</p> <p>2. Réaliser et diffuser des recueils documentaires (ensemble thématique de documents, outils utilisables directement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir le thème selon les priorités du PCO et l'actualité de santé publique ; <p>- rechercher les documents ad hoc</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p> <p>types d'établissements scolaires (primaire/ secondaire ; général/ professionnel ; ordinaire/ spécial)</p> <p><i>En collaboration avec Question santé pour la réalisation.</i></p> <p>Service permanent d'appui dans le domaine de l'évaluation pour les associations et intervenants (30 demandes en moyenne/an) et pour le CSPS et ses commissions, l'administration (5 demandes en moyenne/an)</p> <p>1. Réponses aux demandes d'appui méthodologique ou logistique spécifiques adressées au service Communautaire, essentiellement dans le domaine de l'évaluation.</p> <p>2. Formations dans le domaine de l'évaluation.</p> <p>Gestion et processus interne d'assurance de qualité.</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p> <p>colloques, conférences de presse etc (p.e. en 2006 sur la vaccination contre la grippe des professionnels de santé).</p> <p>3. Soutien à la réflexion sur les stratégies de communication (p.e. groupe de travail dans la perspective annoncée d'une pandémie de grippe).</p> <p>Services permanents</p> <p>1. Fichier de journalistes : actualisation annuelle des données.</p> <p>2. Banque d'images : recherche de nouvelles photos, diversification, des thématiques et publics couverts.</p> <p>3. Documentation.</p> <p>4. Maintenance du site du SPCS.</p> <p>5. Aide à l'évaluation (dont groupes focus).</p> <p>6. Travail administratif et de gestion, la permanence téléphonique et d'accueil, la maintenance informatique etc...</p>

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
<p>Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)</p> <p>le développement de l'utilisation des données au niveau local.</p> <p>11. Utilisation de données dans l'accompagnement de réflexions et travaux de groupes divers (FARES, Société belge de Pneumologie, journées d'étude ...).</p> <p>Activités d'accompagnement aux associations et intervenants :</p> <p>1. Réponses aux demandes d'aide méthodologique ou logistique adressées au Service communautaire (+/-100 par an).</p> <p>2. Formation (Lot Quality Assurance Sampling, méthodes d'enquête, logiciel de traitement des données EPI-INFO) 1/an.</p> <p>Services permanents</p> <p>1. Administration et gestion du service, permanence téléphonique et d'accueil pour les utilisateurs, maintenance informatique ...</p>	<p>Documentation, recherche, formation en collaboration avec les partenaires et organismes concernés ;</p> <p>- réaliser et diffuser le recueil (CLPS, SCPS, associations, services du gouvernement etc...).</p> <p>3. Améliorer la visibilité et la présentation des publications et des productions des services communautaires.</p> <p>Répondre aux demandes du gouvernement et de ses services (Cabinet, DGS, CSPS...)</p> <p>1. Travaux de préparation (programme quinquennal, bilans...)</p> <p>2. Répondre aux demandes spécifiques (aide, groupes de travail...)</p> <p>Gérer et évaluer le service communautaire</p> <p>1. Gérer l'équipe et les ressources financières.</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p> <p>Travail en concertation entre les divers SPCS</p> <p>- avec le SCPS QUESTION SANTE, pour la communication en relation avec les activités des PSE</p> <p>- avec le SCPS SIPES, pour la définition d'indicateurs de niveau 2 (implantation du PCO au travers des activités des services ou des programmes autres que PSE)</p> <p>- avec le SCPS RESO, pour la création d'un portail Internet sur les priorités du PCO</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p> <p>7. Processus interne d'assurance de qualité.</p> <p>Travail en concertation entre les divers SPCS</p>

ULB- PROMES	UCL RESO	APES ULG	QUESTION SANTE
<p>Service d'information en promotion éducation santé (SIPES)</p> <p>2. Mise à jour des banques de données papier et informatique et classement de la documentation (données chiffrées).</p> <p>3. Mise à jour du site Sphère-ASR consacré à la santé, au bien-être et droits en matière de reproduction et de sexualité : poursuite du réseau des intervenants et de l'accessibilité aux outils et informations existants.</p> <p>4. Processus interne d'assurance de qualité.</p> <p>5. Travail en concertation entre les divers SCPS.</p>	<p>Documentation, recherche, formation</p> <p>2. Evaluer le « service documentaire » et les dossiers techniques.</p> <p>3. Participer à la concertation inter SCPS et entre SCPS et services du Gouvernement (DGS, cabinet, CSPS).</p>	<p>Méthodes d'intervention en promotion de la santé (MIPS)</p>	<p>Méthodes de communication en promotion de la santé</p>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2005 définissant les missions spécifiques et la contribution permanente spécifique des services communautaires de promotion de la santé pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2010.

Bruxelles, le 22 décembre 2005.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2006 — 744

[2006/200324]

22 DECEMBER 2005. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot omschrijving van de specifieke opdrachten en de specifieke permanente bijdrage van de gemeenschapsdiensten voor gezondheidspromotie voor de periode van 1 september 2005 tot 31 augustus 2010

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 14 juli 1997 houdende organisatie van de gezondheidspromotie in de Franse Gemeenschap, zoals gewijzigd, inzonderheid op de artikelen 9 en 10;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 17 juli 1997 tot vaststelling van de datum van inwerkingtreding van het decreet van 14 juli 1997 houdende organisatie van de gezondheidspromotie in de Franse Gemeenschap en houdende sommige beslissingen tot uitvoering ervan, zoals gewijzigd;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 20 februari 1998 tot bepaling van de procedures tot erkenning en intrekking van de erkenning van de gemeenschapsdiensten en de plaatselijke centra voor gezondheidspromotie, en de opdrachten van het centrum voor operationeel onderzoek inzake volksgezondheid;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 30 april 2004 tot goedkeuring van het vijfjarenplan voor gezondheidspromotie 2004-2008;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 20 oktober 2005 houdende vaststelling van het operationeel gemeenschapsplan voor gezondheidspromotie voor 2005-2006 binnen de Franse Gemeenschap;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 13 december 2005;

Gelet op de beraadslaging van de Regering van 22 december 2005;

Overwegende dat artikel 10 van het decreet van 14 juli 1997 erin voorziet dat de Regering de specifieke opdrachten en de specifieke permanente bijdrage bepaalt die aan de gemeenschapsdiensten worden toevertrouwd in het kader van de uitvoering van het vijfjarenplan en het operationele gemeenschapsplan;

Overwegende dat het overleg met de gemeenschapsdiensten voor gezondheidspromotie over de verdeling van hun opdrachten tot een akkoord met hen heeft geleid,

Besluit :

Artikel 1. Voor de periode van 1 september 2005 tot 31 december 2005 wordt de verdeling van de opdrachten en de specifieke permanente bijdrage van de gemeenschapsdiensten voor gezondheidspromotie in bijlage 1 bij dit besluit bepaald.

Art. 2. Voor de periode van 1 januari 2006 tot 31 augustus 2010 wordt de verdeling van de opdrachten en de specifieke permanente bijdrage van de gemeenschapsdiensten voor gezondheidspromotie in bijlage 2 bij dit besluit bepaald.

Art. 3. Dit besluit heeft uitwerking met ingang van 1 september 2005.

Art. 4. De Minister tot wier bevoegdheid de Gezondheid behoort, wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 22 december 2005.

Vanwege de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister van Kinderwelzijn, Hulpverlening aan de Jeugd en Gezondheid,
Mevr. C. FONCK